

Adresse du tribunal du district de Bourges, qui félicite la Convention d'avoir déchiré le voile qui couvrait l'abîme où la plus noire perfidie conduisait la patrie, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Bourges, qui félicite la Convention d'avoir déchiré le voile qui couvrait l'abîme où la plus noire perfidie conduisait la patrie, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 516;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28686_t1_0516_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

reçues par demandes et réponses. Ils en parlèrent au gré de tous les spectateurs en y ajoutant l'hymne marseillaise et une prière républicaine.

Ce ne fut qu'alors qu'au son des hautbois l'on se retira du temple pour aller auprès du vestibule en dehors, où sur un socle de pierre, un obélisque majestueux d'élevait dans les airs; il portait représentées les images chéries de Marat et de Lepeletier; au-dessous on avait gravé ces vers à leur mémoire :

« La liberté céleste et les vertus sublimes,
« Toujours guidant leurs cœurs, leurs discours,
leurs écrits,
« De monstres assassins ne les rendent victimes
« Que pour les transformer en dieux de leur pays. »]

Des guirlandes de chêne et de fleurs couronnaient les portraits de ces grands hommes. Leurs louanges furent répétées à l'envi, à la face d'un ciel serein qui semblait sourire à leur apothéose, et qui vit enfin réunir tout le monde auprès de l'Arbre de la liberté, où des danses joyeuses et fraternelles confondirent tous les bras et terminèrent heureusement la plus utile et la plus charmante des journées.

Nous avons fixé l'arrangement à suivre dans la célébration des autres décades; dans la prochaine nous proclamerons les succès heureux du gouvernement révolutionnaire que vous avez si sagement établi. L'horrible conspiration dont vos lumières et votre fermeté viennent de dissoudre la trame, nous montrent avec la dernière évidence qu'il n'est point d'obstacles qui ne doivent céder à la puissance du peuple dont vous réglez les hautes destinées. Il ne peut vous donner de plus justes marques de reconnaissance qu'en vous invitant à ne point abandonner les rênes de la République française, qu'elle ne puisse jouir au comble de la gloire de la destruction de tous ses ennemis et des effets immortels de tous ses triomphes.»

J.P. PRIEUR (*présid.*), RICHARD (*secrét.*),
BOURRET (*secrét.*).

f

[*La Sté populaire d'Osse-et-Bayze, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Et nous aussi nous détestons les conspirateurs et les conspirations. Le fer de la loi en a tranché le fil, mais ne vous laissez pas de le suivre et de le briser jusqu'au bout, de peur qu'il ne se renoue. Les scélérats ! ils cherchaient à corrompre nos mœurs et notre langage parce qu'ils savaient bien que la République ne peut exister sans la vertu qui est son élément; mais peu satisfaits du succès de cette infernale manœuvre, ils voulaient porter leurs coups parricides sur les représentants du peuple; heureusement ce complot exécrable est découvert et puni, tandis que nous arrosions la terre de nos sueurs pour la forcer à produire des subsistances. Veillez sur nous, veillez sur vous même; la foudre est

dans vos mains pour écraser jusqu'au dernier, les ennemis de la liberté et de l'égalité. »

PALANE (*présid.*), DOURRIEU (*secrét.*),
TARRIBLE (*secrét.*).

g

[*La Sté popul. de Cucuron, à la Conv.; 23 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La conduite ferme et réellement républicaine que vous venez de tenir dans les circonstances présentes où nous avons vu avec douleur le moment affligeant où notre sainte liberté allait être renversée par l'effet de la conspiration la plus noire, ourdie par les ennemis de notre République, et la sévérité qu'a montrée le Sénat français en faisant mouvoir le rasoir national qui a fait justice des conspirateurs, a été vivement applaudie par tous les vrais sans-culottes; nous nous empressons donc ici, représentants, de vous témoigner toute la satisfaction que nous éprouvons en apprenant que les Catalinas français ont subi le sort que la justice nationale leur réservait; continuez, Citoyens représentants vos sublimes travaux et purgez du sol d'une terre libre tous les satellites infâmes des tyrans coalisés qui veulent renverser notre sublime constitution; restez donc à votre poste, c'est à vous que nous avons confié les intérêts de la République et c'est de vous que le peuple français attend une liberté pure.

Cette petite commune a établi dans son sein une fabrique de salpêtre; elle en fournit 150 livres pesant par chaque décade.

Salut et fraternité. Vive la sainte Montagne, et mort à tous les traîtres. »

BRIAND (*présid.*), PEYRÉ (*secrét.*), OLLIVIER
(*secrét.*), DELESTRAC (*secrét.*), SADE (*secrét.*).

h

[*Le trib. du distr. de Bourges, à la Conv.; 4 flor. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Des traîtres conspiraient encore contre la liberté de leur pays; un nouvel attentat se tramait contre elle. Des scélérats tout en prêchant la République, voulaient ramener le règne exécrable de la tyrannie et nous donner de nouveaux fers; mais grâce au génie tutélaire qui veille sur la France régénérée, grâce à votre énergie, dignes représentants, vous avez déchiré le voile qui couvrait l'abîme où nous conduisait la plus noire perfidie. Le coup que nous préparaient ces lâches assassins a tourné contre eux-mêmes et leur tête est tombée sous le glaive de la loi. Périront ainsi tous les traîtres ! qu'ils tremblent ces infâmes conspirateurs... ! Dignes représentants, la France vous doit encore une fois son salut. Ah ! quels droits n'avez-vous pas à sa reconnaissance. »

BUCHET, DENGLEVE, CHEDIN, HERPIN,
DUMONTET.

(1) C 303, pl. 1109, p. 3; B⁴ⁿ, 13 flor. Lieux difficiles à identifier. L'original dit canton de Barran, mais introuvable dans l'Etat général de l'an II.

(1) C 303, pl. 1109, p. 8; B⁴ⁿ, 13 flor. et 15 flor. (2^e suppl.).

(2) C 302, pl. 1095, p. 19. B⁴ⁿ, 13 flor.